

# Séance du 24 février 2017

## Subventions 2017.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter les Subventions de 1%.  
Monsieur Le Maire précise que l'Instruction budgétaire et comptable M14 ne prévoit pas le versement de subventions à des personnes physiques, seules en sont bénéficiaires les personnes morales. La Commune ne peut donc verser de subvention directement aux familles comme le demandait le Collège de PLOUAGAT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sauf pour la Subvention de La Gymnastique Plerneucoise, pour laquelle Mme QUERE ne prend pas part au Vote :  
Décide d'augmenter les subventions de 1% et de maintenir la Subvention du CCAS à 2 700 €.

|  |         |
|--|---------|
| . Centre Communal d'Action Sociale                               | 2 700 € |
| . Amicale laïque   | 683 €   |
| . Gymnastique Plerneucoise                                       | 632 €   |
| . F.N.A.C.A.   | 174 €   |
| . Séjours linguistiques 3 élèves collège Jean XXIII (43 €/élève) | 129 €   |
| . Classes de découverte 2 élèves collège Jean XXIII (27 €/élève) | 54 €    |
| . USEP (activités école de Plerneuf)                             | 1 717 € |
| . ADMR - secteur de St-Donan                                     | 197 €   |
| . Secours populaire  | 61 €    |
| . Secours catholique   | 61 €    |
| . Restos du Cœur   | 61 €    |
|  | -----   |
|  | 6 469 € |

Monsieur Le Maire présente la demande de subvention du Club de l'amitié de Plerneuf.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (sauf Mme QUERE qui ne prend pas part au Vote) ne donne pas une suite favorable à cette demande.

## Subvention USEP (activités école de Plerneuf).

Monsieur le Maire précise que la subvention de 1 717 €, votée pour le compte de l'USEP, concerne l'ensemble des activités de l'école de Plerneuf (piscine, classes de découverte, projet d'école, etc...) pour l'année 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

## Participation aux olympiades (Ploufragan).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire la somme de 500 € au compte 6558 pour participation aux Olympiades de Ploufragan.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Donne son accord.

## Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant communaux aux 9 Commissions Thématiques de Leff Armor Communauté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

| Commissions                        | Titulaire           | Suppléant           |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Coopération décentralisée          | Pendu Nelly         | MESSEN Yvette       |
| Insertion                          | TREMEL Hervé        | LE MEHAUTE Philippe |
| Eau et assainissement              | RIVOLET Alain       | MARTIN Jean Pierre  |
| Développement économique et emploi | MARTIN Jean Pierre  | RIVOLET Alain       |
| Développement sportif              | LE MEHAUTE Philippe | JEZEQUEL Yannick    |
| Petite enfance, enfance, jeunesse  | MEURIC Rémi         | LE COZIC Viviane    |
| Développement culturel             | ORGBIN Jean Pierre  | PENDU Nelly         |
| Urbanisme, habitat, gens du voyage | LE MEHAUTE Philippe | TREMEL Hervé        |
| Environnement                      | PENDU Nelly         | ORGBIN Jean Pierre  |

Désignation d'un représentant communal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) de Leff Armor Communauté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :-M. MARTIN Jean-Pierre.

Représentant communal à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de Leff Armor Communauté.

Confirmation de l'inscription sur la nouvelle liste de Mme PENDU Nelly, Commissaire suppléant désignée Sur la liste en 2014. (pour information).

Ecole : Direction commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce :

- 12 Votes Contre.
- 2 Votes Blanc.
- 1 Vote Nul.

Branchement des eaux pluviales au réseau communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend les décisions suivantes :

- La demande est à faire auprès de la Mairie.
- Un devis sera demandé par la Mairie auprès d'entreprises spécialisées.
- Le coût des travaux sera à la charge du demandeur.
- La facture sera envoyée au demandeur par l'entreprise retenue pour les travaux.

### Convention mise à disposition du terrain des sports.

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le Projet de Convention de mise à disposition du terrain des sports de Plerneuf à la Commune de Plélo.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DONNE son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier.

### Autorisation demande de subventions parking école.

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le Projet d'aménagement du Parking de l'école et demande l'autorisation de lancer les dossiers de demandes de subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les dossiers de demandes de subventions (DETR - Contrat de territoire - Amendes de police (ATD) etc..) et à signer tout document relatif à ce dossier.

### Odeurs SECANIM à PLOUVARA .

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal l'organisation d'une campagne de recensement d'évènements olfactifs (nuisance, gêne...) par la Société SecAnim Bretagne dans le cadre du Plan de suivi d'odeurs à proximité de l'usine d'équarrissage située à Plouvara et demande la désignation de deux personnes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme :

- Monsieur Philippe LE MEHAUTE .
- Monsieur BIANCONI Stéphane (8 rue des Chênes).

### Proposition d'avancement de grade au titre de l'année 2017 avec ancienneté.

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le Tableau d'avancements de grades 2017 avec ancienneté proposé par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ACCEPTE cette proposition de Tableau d'avancement de grade 2017 avec ancienneté et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### Modification du Tableau des effectifs du personnel permanent entraînant la suppression d'un poste actuel d'Adjoint technique et la création d'un poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe. (Les crédits seront prévus au Budget 2017).

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal la suppression du poste actuel d'Adjoint technique et la création d'un poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe suite à l'Avancement de grade 2017 avec ancienneté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ACCEPTE la suppression du poste actuel d'Adjoint technique et la création d'un poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe suite à l'Avancement de grade 2017 avec ancienneté.

## Tableau des effectifs du personnel permanent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur Le Maire propose le Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

|   |        |
|---|--------|
| 1 Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe                           | 35 h   |
| 1 Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe               | 28 h   |
| 2 Adjoints techniques principaux 1 <sup>ère</sup> classe                | 35 h   |
| 2 Adjoints techniques principaux 2 <sup>ème</sup> classe                | 35 h   |
| 1 Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe                             | 35 h   |
| 1 Agent spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe écoles maternelles | 32h 30 |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : VALIDE le Tableau des effectifs du personnel permanent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Consultation groupée pour le renouvellement des contrats d'assurances à l'échelle de Leff Armor Communauté.

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le courrier de Leff Armor Communauté du 10 février 2017 relatif à une consultation groupée pour le renouvellement des assurances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : CONFIRME la participation de la Commune de Plerneuf à cette consultation groupée sachant que l'estimation financière des nouvelles garanties, permettra si la Commune de Plerneuf le souhaite, de ne pas donner suite à cette offre groupée et de reconduire les contrats avec le prestataire actuel.